

correspondance non suspêcte, puisqu'elle estoit antérieure à l'accusation, qui fut ensuite, intentée. Il demanda une commission chargée de constater son opinion politique d'après ses écrits privés, d'après les temoignages non suspêcts des Souverains et des Ministres, avec les quels il avoit correspondu. Il ne devoit surement pas s'attendre, à voir une demande aussi juste, aussi fondée, aussi impérieusement exigée par les élans de la calomnie, rester sans reponse, et être perdue de vue. Il devoit croire, que tous les efforts de ses ennemis ne pourroient parvenir à surprendre la religion de son Souverain, et que même celui-ci seroit flatté de ne trouver qu'un sujet fidele dans celui, qu'on lui présentoit comme un sujet perfide et dangereux. Il devoit espérer enfin, que S. A. le Prince d'Hildesheim feroit avec empressement et plaisir cette occasion, de connoître ^{un} coupable, ou de démasquer la calomnie, et de ne laisser aux ennemis du Baron de Brabeck, que le remord et la honte d'avoir voulu le noircir à ses propres yeux. Tel fut l'espoir de celui-ci, et s'il ne s'est point réalisé quelque fondé qu'il put être, on ne verra point l'accusé rapporter à un Souverain, qu'il respecte, un refus qui n'est surement dû qu'à la surprise faite à la religion de Son conseil. Ce refus, dira-t-on, n'a point été prononcé! Il est vrai, qu'il ne l'a point été

été